



Les Libres et l'économie de plantation à l'île Maurice, 1810-1835

Musleem Jumeer

► To cite this version:

Musleem Jumeer. Les Libres et l'économie de plantation à l'île Maurice, 1810-1835. *Revue historique de l'océan Indien*, 2005, Dynamiques dans et entre les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien : XVIIe-XXe siècle, 01, pp.208-221. hal-03412297

HAL Id: hal-03412297

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03412297>

Submitted on 3 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Libres et l'économie de plantation à l'île Maurice (1810-1835)

Musleem Jumeer,

Directeur, National Heritage Fund, Maurice

Avant d'aborder véritablement le dossier de cette économie de plantation, il serait souhaitable de définir le concept de libres à l'île Maurice, vu qu'il possède un élément d'originalité par rapport aux Antilles en la présence d'artisans qualifiés indiens connus comme des « Malabars » venant de Pondichéry, de matelots et d'ouvriers musulmans connus comme « Lascars » venant également de Pondichéry et d'autres contrées de l'Inde¹ et des Malgaches venus s'installer librement au pays. Cela apporte une nouvelle dimension à la division subtile en Libres de naissance n'ayant jamais connu l'esclavage et Libres affranchis, donc d'origine esclave. Mais tous ces Indiens et Malgaches étaient trop peu nombreux pour bénéficier de cet avantage certain dans cette société esclavagiste. D'autre part, une nouvelle sous-dimension est aussi introduite, paraît-il, par les Libres eux-mêmes : entre Libres légitimes dont les parents se sont mariés officiellement à l'église et dont les unions ont été enregistrées au bureau de l'État-Civil dans les registres et Libres illégitimes dont les parents se sont unis dans des unions libres et qui constituent une majorité au sein de ces Libres². Aussi ces Libres constituaient-ils un groupe social bien disparate sans aucune homogénéité tant sur le plan de la religion, que du statut officiel ou de la pigmentation de la peau, étant d'origines diverses.

Une certaine cassure s'est aussi établie au sein de ce groupe suite à la décision du gouverneur Isidore Decaen de ne plus permettre aux Blancs de tester en faveur de leurs enfants de couleur. Ceux qui en ont bénéficié avant l'entrée en vigueur de cette loi ont pu se constituer une certaine richesse avec un statut social relevé et ont ainsi montré une certaine prédisposition à s'éloigner de ceux qui ne pouvaient bénéficier des dotations parentales et s'étaient appauvris davantage suite à cette profonde injustice³.

Cette étude qui vise à déterminer la quote-part des Libres dans cette grande frénésie économique qui s'est emparée de l'île Maurice suite à l'adoption par le Parlement britannique du Trade Bill de 1825 est basée essentiellement sur les chiffres fournis par le baron d'Unienville et le recensement de 1830⁴. Ces chiffres bruts n'ont pas été analysés d'une façon systématique jusqu'ici et cela est d'autant plus étonnant vu les nombreuses constatations que l'on peut en déduire. Certes, tout en étant fiables dans une grande mesure, ils n'en laissent pas moins plusieurs lacunes par certaines imprécisions et manquements mais ils restent valables pour nous indiquer une orientation que nous pourrions considérer comme valable du point de vue de l'approche scientifique.

1. Musleem Jumeer, *Les affranchissements et les Libres à l'île de France*, mémoire de maîtrise, Université de Poitiers, 1979.

2. Rivaltz Quenette, *L'œuvre du Révérend Jean Lebrun*.

3. Musleem Jumeer, *Les affranchissements... op. cit.*

4. Baron d'Unienville, Marier, *Statistique de l'île Maurice*, Archives de Maurice, Série KK16 – KK18.

La conquête britannique de l'île en 1810 va enclencher de profondes mutations économiques avec l'arrêt brutal de la tendance mercantile qui avait apporté tant de prospérité aux habitants et la volonté des Britanniques de prédéterminer l'orientation de l'île à une vocation agricole. C'est le point de départ d'une véritable économie de plantation, amorcée certes dès l'époque de la fin de l'occupation française mais jamais véritablement développée vu le faible tonnage des produits à valeur spéculative exportés. Il est vrai aussi que le sucre avait déjà pris son envol dès la fin de l'époque française suite à la débâcle dominicaine par rapport à d'autres produits tels le coton, le girofle et le blé, mais c'était dans des proportions pas suffisamment accentuées pour mériter le titre d'une économie de plantation qui présuppose une production assez conséquente et une concentration sur un ou plusieurs produits exportables et de valeur spéculative.

L'abaissement des tarifs douaniers qui frappaient sévèrement l'entrée du sucre mauricien par rapport à celui des Antilles britanniques sur le marché de Londres va engendrer un tel engouement pour la canne à sucre qu'il va dans un bref laps de temps amener le déclin de tous les autres produits à valeur spéculative ou comme on le disait à l'époque « les denrées coloniales ». De 217 397 livres produites en 1825, elle accuse une hausse spectaculaire de 300 % pour atteindre 648 548 livres en l'espace d'à peine dix ans, soit en 1835. Les autres produits à valeur spéculative accusent une baisse correspondante et ne seraient cultivés que pour la consommation locale uniquement. Le Trade Bill de 1825 scelle l'orientation économique de l'île et a pour résultat une monoculture de la canne à sucre.

D'une façon insidieuse, l'on a eu tendance à attribuer cette performance spectaculaire aux seuls promoteurs Blancs et l'on passe sous silence la contribution positive des Libres tout comme l'on ne connaît pas encore la participation exacte des libres dans la précédente économie mercantile du siècle précédent, faute d'aucunes études valables. Cette étude constitue donc un effort pour évaluer, comme mentionné déjà, la part active des Libres dans l'édification et le succès de cette économie de plantation.

La fin du XVIII^e siècle a vu les Libres sortir de l'ombre pour essayer de prendre une part active à la vie sociale, économique et surtout politique de l'île. Les clauses restrictives des Lettres Patentes de 1723 qui prohibaient les dotations parentales étaient devenues au fil du temps désuètes et nombreux étaient les Libres de couleur surtout qui s'étaient constitué de petites fortunes et qui vivaient à l'ombre de leurs parents Blancs dans les régions rurales surtout, s'appliquant assidûment au travail tout en s'évertuant de faire aussi bien sinon mieux que les Blancs afin de ne pas retomber dans l'esclavage.

Cette population des Libres est caractérisée par une démographie galopante par rapport aux Blancs. Elle s'accroît principalement par un taux de natalité presque deux fois supérieur, et un taux de mortalité deux fois inférieur à ceux des Blancs mais aussi par un accroissement moins marqué par des affranchissements accordés au compte-gouttes. Étant essentiellement la seule population autochtone, elle s'adapte mieux à son environnement physique que les autres.

Elle était légèrement supérieure à la population blanche en 1810 mais son augmentation va être telle qu’en l’espace de 20 ans à peine elle va la doubler passant de 7 659 à 18 019 âmes tandis que les Blancs vont passer de 6 865 à 8 135 âmes seulement.

Tableau I : Démographie de l’île. Chiffres avancés par Kuczynski

Année	Blancs	Libres	Esclaves
1810	6 865	7 659	63 281
1815	7 114	9 693	80 046
1820	7 991 (7 658)	11 898 (12 621)	(67,699)
1825	8 009	14 831	63 432
1830	8 135	18 019	–

Cette population s’est aussi très bien répartie dans les différents quartiers de l’île comme le tableau ci-dessous le démontre.

**Tableau II : Répartition démographique des Libres
dans les différents quartiers de l’île 1825**

Quartier	Blancs	Libres	Esclaves	Totale
Pamplemousses	993	1 117	8 907	11 017
Riv. Du Rempart	644	1 431	7 517	9 592
Flacq				
Plaines Wilhems				
Moka	330	430		
Grand Port	735	1 301	6 440	8 476
Savane				
Rivière Noire	330	439	5 489	6 258

Cependant, suite à la conquête anglaise de 1810, qui créait de nouvelles perspectives d’émancipation sociale, civique et politique, cette population qui s’était vu reléguée à un statut social inférieur par le général Decaen s’est profondément casée en plusieurs groupuscules. Une grosse majorité silencieuse, habitant surtout les régions rurales, bien que blessée dans son amour-propre par les nombreuses atteintes à sa dignité se conformait aux rôles qui lui étaient assignés et se préoccupait surtout des considérations économiques ; mais une petite minorité appauvrie, habitant surtout la capitale, se faisait fort de revendiquer les droits civiques et politiques que la classe dirigeante n’était pas prête à lui accorder. D’où un sentiment de malaise social qui n’influençait pas toutefois la participation économique des Libres à la nouvelle perspective d’une économie de plantation qui s’ouvrait à l’île dans les années 1820⁵.

L’économie de l’île Maurice s’est graduellement orientée, par les forces du marché colonial et international, la volonté des Britanniques et la fréquence des cyclo-

5. Evenor Hitié, *Histoire de Maurice* et Rivaltz Quenette, *op. cit.*

nes, vers une économie de plantation dominée par la canne à sucre. Son expansion, longtemps freinée par l'imposition d'une taxe assez onéreuse à Londres, devenait inexorable suite à l'adoption par le Parlement britannique du Trade Bill de 1825 ramenant cette taxe au même niveau que celle qui frappait le sucre des Antilles britanniques longtemps privilégiées. Le boom sucrier mauricien devenait inévitable. On arrachait dans la mesure du possible pour planter de préférence la canne à sucre. Les planteurs pouvaient résister difficilement à cette tentation, vu que les prix offerts sur le marché de Londres étaient des plus alléchants.

Mais la culture de la canne n'était pas de tout repos. Elle demandait peu de savoir-faire mais énormément de capitaux, de main d'œuvre et d'usinage avant d'être convertie en un produit fini. Beaucoup de planteurs qui rêvaient d'entreprendre cette culture furent bien vite désenchantés.

La culture de la canne à sucre a ses propres exigences et il fallait pouvoir les respecter pour s'assurer une certaine rentabilité. Le rapport n'est pas immédiat comme dans les cas des légumineuses, les filantes et autres produits agricoles. Il faut attendre une assez longue période, un minimum de deux ans avant la récolte. Elle demande une main-d'œuvre abondante pour préparer le sol, pour l'arrosage, le désherbage, la coupe et l'acheminement vers l'usine. Et cette main-d'œuvre, si elle n'était pas inexistante suite à l'abolition de la traite négrière, était toutefois très chère et hors de portée des petits planteurs. Elle nécessite aussi un investissement assez lourd pour l'entretien des routes ou des sentiers, l'achat et la maintenance des charrettes et des attelages, la possession des bêtes de somme comme les bœufs et les mulets surtout. L'usinage demande la construction de l'usine elle-même et des investissements conséquents pour les machines et les artisans/esclaves. Une quantité énorme de bois à feu et de bagasse, des facilités de stockage et d'acheminement vers la capitale pour l'exportation. Aussi, il n'est que trop clair que la production du sucre exige des investissements énormes et reste hors de portée de la grande majorité des petits cultivateurs, qu'ils soient Blancs ou Libres.

En ce qui concerne les Libres, ils sont dès le point de départ pénalisés par plusieurs facteurs. La grosse majorité ne possède que de petites parcelles de terre variant de 1 à 10 arpents de terre, dont ils ont bénéficié lors de leur affranchissement, afin de pouvoir subvenir à leur subsistance et de ne pas tomber à la charge de l'État ; donc, juste assez de terre pour pouvoir subsister, ce qui implique forcément qu'ils ne peuvent avoir aucun investissement disponible pour se lancer dans la culture de la canne⁶. On ignore aussi tout sur la qualité de ces terres par rapport à celles des Blancs mais on peut supposer qu'elles étaient de rendement inférieur, situées dans des endroits inaccessibles et loin des points d'eau puisqu'elles ont été obtenues par donations des anciens maîtres dans la plupart des cas.

D'après des chiffres fournis par le Baron d'Unienville, les Libres possédaient en 1826 quelques 566 propriétés contre 903 aux Blancs, soit presque 38,5 % des propriétés mais il faut bien faire ressortir que toutes ces propriétés n'étaient pas de superficie égale.

6. Musleem Jumeer, *op. cit.*

Tableau III : Répartition des propriétés

Quartiers	Blancs	Libres
Pamplemousses	234	134
Riv. Du Rempart	106	58
Flacq	136	62
Grand Port	109	113
Savane	63	44
Rivière Noire	82	46
Plaines Wilhems	95	69
Moka	78	40
Total	903	566
%	61,5 %	38,5 %

En fait, la superficie totale des propriétés appartenant aux Blancs s'élevait à 246 927 arpents pour 903 propriétés tandis que la superficie totale des 566 propriétés des Libres ne s'élevait qu'à 41 096 arpents soit seulement 14,3 % (voir tableau : Terres incultes). Cela démontre clairement que les Libres, bien que possédant un nombre impressionnant de propriétés, n'avaient surtout que de petites parcelles en dessous d'une centaine d'arpents tout comme un grand nombre de petits Blancs aussi. Mais les concessions qu'elles soient petites (superficie de 156,25 arpents) ou grandes (superficie de 312,25 arpents) n'appartenaient qu'à des propriétaires Blancs avec occasionnellement quelques propriétaires de couleur.

Une étude de la répartition des propriétés d'après l'étendue de la superficie pour le quartier de Flacq en 1827, travaillée d'après le recensement de cette année-là, démontre nettement cette tendance. Il est clair que l'absence totale des propriétaires Libres possédant une grande concession condamnait ce groupe à cultiver autre chose que la canne à sucre. Un manque initial des fonds nécessaires pour s'engager dans cette entreprise coûteuse ne permettait pas à ce groupe de maîtriser tous les maillons de la chaîne de la culture jusqu'à l'usinage de la canne.

Tableau IV : Répartition des propriétés par superficie pour Flacq

Propriétés en arpents	Blancs	Libres
1-10	10	78
11-20	8	31
21-30	12	14
31-40	9	0
41-50	9	8
51-100	13	14
100-300	39	7
301-500	19	-
501-700	13	-
701-900	4	-
1001-0000	5	-

Aussi ne doit-on pas s'étonner qu'il n'y ait pas un seul de ces propriétaires terriens qui osât se lancer dans la construction d'une usine à Flacq et dans d'autres quartiers sauf Pamplémousses, Rivière du Rempart et Grand Port.

Tableau V : Répartition des usines à travers l'île

Quartier	Usiniers	
	<i>Blancs</i>	<i>Libres</i>
Pamplémousses	26	5
Riv. Du Rempart	33	3
Flacq	45	-
Grand Port	20	4
Savane	15	-
Rivière Noire	6	-
Plaines Wilhems	27	-
Moka	3	-

Il faut aussi se rendre à cette évidence que les Libres n'ont mis sous culture de la canne que quelque 3010 arpents contre 47 186 arpents pour les Blancs - soit 7,47 % et 92,53 % respectivement. On peut considérer cette faible participation des Libres pour le principal produit de nature spéculative comme dérisoire mais ce serait mal connaître la réalité de l'époque et les contraintes liées à la culture de la canne à sucre.

Comme démontré ci-dessus, très peu de Libres ont hérité ou bénéficié de grandes ou même de petites concessions. Très peu d'entre eux possédaient de grandes superficies de terrain capables de leur permettre de les hypothéquer pour des prêts substantiels susceptibles de leur permettre de se lancer dans la culture de la canne sur une grande échelle et de construire à la fois des sucreries. Seule une minorité de la petite bourgeoisie des Libres, très proche d'ailleurs des Blancs, pouvait se permettre cette entreprise.

En fait, les propriétaires Libres n'avaient qu'un accès très limité au capital pour l'exploitation de leurs domaines en des produits exportables et de nature spéculative. Aucune étude n'a encore été entreprise sur cet aspect crucial du financement des exploitations des propriétés des Libres mais il est déjà clair que ces Libres n'avaient pas accès aux investissements locaux qui devaient être réservés uniquement aux grands propriétaires Blancs à l'exclusion des petits propriétaires Blancs et Libres. On doute fort que la petite bourgeoisie Libre ait eu accès à ces investissements locaux. On sait que lorsque les nouveaux gouverneurs arrivent au pays, ils apportent avec eux des capitaux qu'ils injectent dans l'économie du pays. Cela a été le cas pour Decaen, mais là on est presque certain que les Libres n'ont pas profité du moindre centime. Les gouverneurs Farquhar et Lowry Cole ont également injecté des capitaux sous forme de prêts aux propriétaires sucriers, mais la rapidité avec laquelle ces fonds ont disparu nous laisse supposer, faute d'aucune étude sur la question, que seuls les grands propriétaires Blancs en ont bénéficié et qu'ils devaient s'autofinancer eux-mêmes, une perspective qui alors rendrait la participation des Libres à la production de la canne

assez limitée dès le départ même. Il est aussi improbable que des investisseurs Blancs ont pu financer les promoteurs Libres sauf dans des cas où les liens de parenté restaient assez forts. Mais étant donné la rareté des fonds pour des investissements sur le marché financier local, les Libres tout comme la grosse majorité des petits Blancs étaient condamnés à ne pas en bénéficier.

On soupçonne aussi par ailleurs que les Libres devaient avoir eu accès à une autre source de financement possible par les usuriers pondichériens malabars mais aucune étude d'envergure n'a encore été entreprise dans ce sens. On a toutefois déjà indiqué dans notre précédent travail sur ces Libres malabars qu'ils étaient prêts à financer les agriculteurs pour la période s'arrêtant à 1802, et on a tout lieu de croire que ces activités d'usuriers à des taux exorbitants de 40 % ont dû continuer dans les années qui suivent mais comme c'était déjà une source de financement onéreuse et assez limitée vu le nombre assez peu nombreux de ces usuriers tamouls malabars à l'île Maurice, craint-on fort là aussi que les grands propriétaires Blancs en étaient les seuls bénéficiaires⁷.

Une analyse de la production sucrière par les Libres dans les différents quartiers de l'île nous permet de dégager plusieurs constatations. En premier lieu, les terres mises sous culture de la canne à sucre sont par ordre de grandeur, en superficies cultivées, Pamplemousses, Grand Port, Rivière de Rempart, Plaines Wilhems, Rivière Noire, Savane, Flacq et Moka. Pour les Blancs, Moka est également peu cultivé en cannes mais Flacq, qui est presque négligé par les Libres (21 arpents seulement), est le plus cultivé en cannes par les Blancs (voir Tableau IX).

L'explication la plus probable est que les investissements dans ce produit dans ces différentes régions proviennent des Libres qui résident essentiellement dans la capitale et qui y exercent un autre métier. Le statut « d'habitant » est très convoité par tout un chacun dans cette société, et pour un Libre, investir dans le secteur agricole apporte en général un certain élément de prestige et de dignité. Aussi les Libres qui habitent la capitale et y exercent un métier ou tiennent un petit commerce préfèrent-ils investir leurs profits, rentes ou autres dans le secteur agricole dans les régions périphériques d'accès facile de la capitale. Les quartiers de Flacq, Savane, la partie haute de Plaines Wilhems, les parties basses de la Rivière Noire sont considérés comme trop éloignés de la capitale pour que ces propriétaires Libres puissent y faire fructifier leurs capitaux.

Ces Libres urbains ont d'ailleurs la capacité de réunir une certaine quantité de fonds pour investir dans les régions limitrophes de la capitale. Ils possèdent presque la moitié des magasins, emplacements, maisons de commerce, tavernes etc. de la capitale. Certes, c'étaient des petits commerces comparés à ce que les riches bourgeois Blancs possédaient, mais assez conséquents quand même pour générer des rentes importantes surtout pour le débit de l'alcool. Ces possessions de la capitale leur permettaient de s'autofinancer pour les investissements dans les régions rurales puisque, comme on l'a déjà constaté, il était assez difficile, par manque constant, de se procurer assez de liquidité pour se lancer dans des projets d'envergure comme la culture de la canne à sucre.

Par ailleurs, les propriétaires Libres des régions d'accès difficile à la capitale n'ont pas d'autre choix que de négliger la culture de la canne. Aussi la production pour ces endroits reste dérisoire à Flacq (21 arpents), Savane (27 arpents), Rivière

7. Musleem Jumeer, *Noirs libres et Indiens Libres à l'Île de France*, thèse de doctorat de III^e cycle, Université de Poitiers, 1984.

Noire (41 arpents), Plaines Wilhems (78 arpents) et Moka (0 arpent) comme le démontre le tableau IX.

La question de l'accès prenait à cette époque une importance déterminante. Le réseau routier était primitif et ce n'est surtout qu'après l'arrivée des Anglais qui ont introduit une main-d'œuvre consistant en des prisonniers politiques indiens connus comme les « Indian Convicts » et une nouvelle technique de revêtement des voies par des pierres concassées que les routes sont devenues carrossables pour les charrettes et autres moyens de transport. Ces voies d'accès aux régions rurales de l'île à partir de la capitale ont joué un rôle primordial en rendant possible l'accès des capitaux et des connaissances dans ces régions rurales. Certes les régions périphériques de la capitale en ont bénéficié en premier lieu : Pamplemousses et Rivière du Rempart, quartiers situés au Nord de l'île où la topographie du terrain est plutôt plate. La seule exception par rapport à la proximité de lieu reste Moka où les Libres n'ont mis sous culture de la canne aucun arpent tandis que les cultivateurs Blancs n'ont planté qu'une superficie dérisoire de 944 arpents. Cette région ne possédait pas apparemment de grandes exploitations et était caractérisée surtout par une multitude de petites parcelles de terre produisant pour le marché de Port Louis. On y produisait beaucoup plus de bois à feu et pour la construction des maisons et pour les chaudières des usines sucrières que de la canne à sucre.

La région de Flacq, la plus productrice en sucre pour toute l'île, reste parmi les plus éloignées de la capitale. Ce succès devrait être expliqué par des propriétaires Blancs résidents et ayant accès aux capitaux. Les propriétés de plus de 300 arpents appartenaient uniquement aux grands Blancs. L'exploitation de seulement 21 arpents par des propriétaires Libres tandis que les Blancs exploitaient 11 945 arpents confirme ce que nous avançons ci-dessus à savoir que pour les Libres, la production de produits à valeur spéculative dépendait des propriétaires qui résidaient essentiellement dans la capitale et qui pouvaient se rendre facilement dans les régions rurales une ou plusieurs fois par semaine pour y exploiter des propriétés et exercer un moyen de contrôle efficace sur les régisseurs qu'ils laissaient sur place.

Dans le cas de Flacq, bien qu'il y ait un nombre important de propriétaires Libres qui partageait avec les Blancs un nombre presque égal de propriétés entre 1 et 100 arpents, la grosse difficulté d'accès étant donné l'éloignement de la région de la capitale, le manque de routes praticables et la topographie assez montagneuse et saccadée des terrains, expliquent que les propriétaires et investisseurs potentiels Libres de la capitale lui aient préféré le terrain plus plat et d'accès beaucoup plus facile de Pamplemousses et de la Rivière du Rempart.

Le cas de Grand Port est toutefois exceptionnel. Les Libres y cultivent 1 118 arpents soit 23 % de toutes les terres et presque un tiers des terres cultivées par les Blancs. La région est très éloignée de Port Louis et exclut l'existence de ces propriétaires Libres ayant pied dans deux régions différentes. S'il est sûr que la région de Grand Port a été délaissée au tout commencement de la colonisation française, elle a commencé à prendre de l'importance tant sur le plan de l'économie que sur le plan militaire vers les années 1770, et une forte colonie de Libres s'y est implantée, faisant preuve de beaucoup de dynamisme et d'audace dans les entreprises. Il est regrettable qu'on n'ait pas encore consacré une étude sur les Libres de Grand Port, mais on peut avancer, comme des chiffres nous le démontrent, qu'un bon nombre d'entre eux pos-

sédaient de grandes plantations et jouissaient d'une prospérité certaine. En fait, c'est la seule région de l'île où il y a beaucoup plus de propriétés appartenant aux Libres qu'aux Blancs (113 contre 109). Ils pouvaient ainsi autofinancer leur production de cette denrée coloniale.

Grand Port restait aussi un important centre commercial à l'autre l'extrémité de l'île. C'était la région d'où convergeaient tous les produits des régions du Sud et du Sud-Ouest avant d'être acheminés par bateau vers Port Louis pour l'exportation. Une importante colonie de matelots lascars Libres s'y était implantée. Les Libres y ont aussi investi dans la construction des sucreries et dans l'acquisition des bateaux et des charrettes pour le transport de la canne.

La comptabilisation de la possession d'autres moyens de production liés à l'économie de plantation telles que les charrettes, les bateaux, les sucreries, les fours à chaux et les alambics démontre que les Libres ont joué un rôle positif comme l'indique de tableau ci-dessous.

Tableau VI: État comparatif d'autres biens liés à l'économie de plantation

	Sucreries		Voitures		Bateaux		Four à Chaux		Alambics	
	Blancs	Libres	Blancs	Libres	Blancs	Libres	Blancs	Libres	Blancs	Libres
Pamplemousses	26	5	163	47	23	14	18	2	12	3
Riv. Du Rempart	33	3	236	18				2		
Flacq		0	268	3		0		0		0
Plaine Wilhems	27	0	165	8	7	2				
Moka	4	0	64	0						40/118
Grand Port	20	4	119	26	51	33	7	2	15	3
Savane	17	0	108	2	17	4				
Rivière Noire	6	0	109	10	62	29				

Il serait trop long de s'attarder sur les sucreries, les sous-divisions en sucreries à eau, à vapeur ou à manège ou encore avec ou sans guildiverie, mais il suffit de mentionner que les Libres dans certains régions où ils mettaient une assez grande étendue de terre sous culture de la canne, étaient conscients de la nécessité de contrôler aussi autant que possible toutes les étapes de la chaîne de production et investissaient dans les usines tout aussi bien que dans les autres activités liées à l'industrie sucrière telles que le transport de la canne vers les usines et l'acheminement du sucre vers la capitale, par terre ou mer. Ils investissaient aussi dans la production de la chaux, essentielle à la fabrication du sucre et de l'arack, source additionnelle de revenus avec les distillations dans les alambics. Il convient aussi de noter que les deux seules denrées coloniales étaient le sucre et l'arack suite à l'application du Trade Bill de 1825, tous les autres produits ayant périclité considérablement.

Nos sources ne nous permettent pas encore malheureusement de savoir si les deux groupes sociaux opéraient en parallèle l'un par rapport à l'autre en ce qui concerne l'exploitation des terres et l'usinage de la canne ou s'il existait une interaction positive entre les deux groupes surtout pour l'usinage. Mais si nous devons nous fier aux témoi-

gnages d'Evenor Hitié et de R. Quenette qui parlent surtout du cloisonnement assez étanche de deux groupes, on conclurait inévitablement à deux systèmes à connotation ethnique, ce qui serait mal représenter la réalité de cette époque et refléter l'état des relations entre Blancs et Libres urbains. Les Libres n'appartenaient pas à un groupe homogène avec les mêmes aspirations et revendications. Si une minorité affichait une animosité farouche face aux Blancs et revendiquait bruyamment une parité sociale, civique et légale, d'autres par contre préféraient une approche plus subtile et conciliatrice pour l'obtention de ces mêmes droits. S'il faut trouver un critère pour les départager, c'est certes la division entre urbain/rural qui doit s'imposer. Le Libre rural ou mi-urbain, mi-rural devait s'accommoder à un environnement économique où il lui fallait travailler avec les Blancs pour sa survie économique. Le cas des Libres de la capitale était différent et ils pouvaient se permettre de vivre en autarcie. Par ailleurs, l'analyse des chiffres montre que les Libres devaient dans certaines régions faire absolument traiter leurs cannes dans des sucreries appartenant aux Blancs. Le nombre total des sucreries appartenant aux Blancs pour toute l'île s'élève à 175 tandis que les Libres n'en possédaient que 12 seulement. Sauf pour Pamplémousses, Grand Port et Rivière du Rempart, les Libres n'en possédaient aucune dans les autres quartiers. Ils cultivaient aussi de la canne dans ces régions et ils devaient forcément avoir recours aux sucreries des Blancs pour produire leur sucre. Nous n'avons toutefois jusqu'ici aucune indication des rapports et des contrats qui existaient entre eux, quelle proportion du sucre produit pour un cultivateur revenait aux usiniers et aussi quelle quote-part revenait aux courtiers pour la vente de ce sucre. Tout le travail sur ces aspects de la production sucrière reste à faire.

Par ailleurs, la répartition des terres, des concessions ou des ventes n'était pas faite sur une base ethnique et les propriétés des Libres et des Blancs se trouvaient les unes à côté des autres au gré des circonstances historiques. Aussi un Libre pouvait avoir hérité de son père de grandes superficies de terre qui se trouvaient déjà au milieu de terres occupées par des propriétaires Blancs. Cela ne gênait nullement les activités économiques mais constituait quand même un inconvénient dans ce monde hiérarchisé et cloisonné. L'interdiction légale de tester en faveur des Libres qui intervient à l'époque de Decaen et qui ne sera finalement levée qu'en 1829 suite aux recommandations de la Commission Colebrook & Blair, et qui abrogeait l'article 51 des lettres Patentes de 1723 et les articles 67 et 68 de l'arrêté supplémentaire du Code Civil, peut ainsi trouver une explication valable. Si cette loi constituait une atteinte à la propriété privée prise à l'époque des dernières années de la colonisation française, elle devenait insupportable suite à la conquête britannique quand le droit à la propriété privée fut entériné dans les Actes de Capitulation de 1810. Si, malgré la conquête, les Anglais pouvaient respecter les droits sacro-saints à la propriété privée des Français, qu'advenait-il des droits des Libres à leur propre propriété privée et aux droits des parents Blancs de tester en faveur de leurs enfants de couleur ? Cela constituait une entorse aux droits de la propriété privée et il était clair que cette loi abjecte ne pouvait survivre longtemps. L'étonnant c'est qu'elle n'a été abrogée qu'en 1829 seulement, dix-neuf ans après la conquête anglaise et la proclamation de la sanctification de la propriété privée. Ce même thème va dominer l'évolution de la vie politique future de l'île et mènera dans les années 1880 à la première constitution politique et aux premières élections législatives.

Il n'est guère étonnant de constater que dans le contexte de l'esclavage, où il fallait absolument rabaisser la contribution des différents groupes sociaux à l'édifi-

cation de l'économie mauricienne, le groupe des Libres s'est vu accoler l'étiquette de paresseux et de vaniteux. Le Baron d'Unienville en a parlé dans ce sens et il a été suivi par bien d'autres historiens. D'aucuns ont même argué que l'administration de l'île voulait délibérément faire passer la perception que la condition de pauvreté des Libres était telle pour que les esclaves n'aspirent pas à retrouver la liberté. En d'autres termes, l'acquisition de la liberté mène à la misère et être esclave était une situation bien meilleure que d'être libre. On voulait ainsi faire passer les Libres pour des parasites improductifs qui par manque de ressources devaient vivre de la bonté de l'État.

Certes, il y avait un bon nombre de Libres vieillards, infirmes ou veufs ou même paresseux qui dépendaient des rations de l'État tout comme il y avait autant de Blancs appauvris qui y avaient également recours. L'étude de la participation des Libres à cette économie de plantation montre par contre une toute autre image de ces Libres travailleurs très productifs et ayant soutenu cet effort de production avec une énergie et un dynamisme exemplaires. Certes, dès le point de départ, il n'on pas bénéficié des mêmes conditions qui favorisaient les Blancs mais ils ont travaillé dur pour s'enrichir et faire décoller cette économie de plantation en même temps.

D'après les chiffres fournis par d'Unienville, nous avons essayé de démontrer que les Libres montraient beaucoup plus d'ardeur à la tâche que les propriétaires Blancs, en comptabilisant la superficie des terrains laissés incultes pour les deux groupes et dans les différents quartiers de l'île. Les mots servis par le baron d'Unienville demandent toutefois une certaine explication.

Dans sa présentation statistique des productions, il considère la quantité des superficies laissées en bois, en savane et incultes. Pour la mention « bois » nous pouvons inclure les revenus obtenus pour la vente du bois à feu, du bois pour la construction des maisons et d'autres, du bois pour les chaudières des sucreries. Pour la mention « savane » nous pouvons inclure les revenus pour la fabrication des toits en chaume et l'élevage des bétails. Mais pour la mention « inculte », nous pourrions soit comprendre que ces terres étaient laissées en jachère tout simplement pour un certain temps comme certains historiens ont voulu nous le faire croire : le mot « inculte » a été compris d'après le sens du mot anglais « fallow », en jachère ; ces mêmes historiens n'ont pas manqué de faire remarquer qu'un grand nombre de Libres, soit par une mentalité de paresseux ou par manque de ressources, ne cultivaient pas les terres qu'ils possédaient et faisaient appel à la charité de l'État pour vivre. Cela nous a incité à comptabiliser les terres laissées incultes par les deux groupes sociaux en question afin de voir si l'étiquette de paresseux pouvait être retenue à l'encontre de ces Libres. Le mot « inculte » doit être, à notre sens compris comme laissé à l'abandon faute de moyens ou de temps pour les mettre en valeur. Il faut aussi noter que la pratique de la jachère, qui était très répandue en Europe, n'était pas de mise dans la colonie.

D'après le tableau compilé à cet effet, il ressort très nettement que ce sont les propriétaires Blancs qui laissaient un plus grand pourcentage de terre inculte et cela dans tous les quartiers de l'île sauf pour la Savane. Le pourcentage des terres laissées incultes pour les Libres ne dépasse pas en général 1,5 % tandis que pour les Blancs cela monte dans certains cas à plus de 9 %. Heureusement que les chiffres sont là pour corriger les perceptions !

Tableau VII : pourcentage terrains incultes

Quartiers	Superficie	Année	Arpents Recensés	BLANCS			LIBRES		
				Possédés	Incultes	% Inculte	Possédés	Incultes	% Inculte
Flacq	69304	1817 1824 1830	43633 44409 48726	45093	2269 2268	4.93	3633	42.5	1.16
Pamplemousses	53611	1817 1825 1830	42936 41585 39992	30848	682.5	2.21	9144	132	1.44
Rivière Du Rempart	35720	1817 1825 1830	23342 23607 24662	20521	1405	6.84	4141	51	1.23
Rivière Noire	57913	1817 1824 1830	41575 36340 41278	36405	3433	9.4	4873	62	1.27
Plaines Wilhems	43627	1817 1824 1830	36816 36431 31662	30664	998	3.25	3054	28	0.91
Moka	41685	1817 1825 1830	17768 18473 20808	19563	1050	5.36	1245	8.25	0.66
Grand Port	68400	1817 1825 1830	33547 42220	28807	*		13413	223	1.66
Savane	56262	1817 1825 1830	37630 36619	35026	378	1.03	1593	64	4.01

Total : Blancs = 246 927 arpents – Libres = 41 096 soit 14,31 % – * Chiffres erronés

Tableau VIII : PRODUITS DE BASE POUR CONSOMMATION LOCALE

Quartiers	Maïs		Menus Grains		Patates		Manioc		Cultures Diverses		Bois		Savane	
	Blancs	Libres	Blancs	Libres	Blancs	Libres	Blancs	Libres	Blancs	Libres	Blancs	Libres	Blancs	Libres
Pamplemousses	97 51.32%	92 48.6%	72 69.23%	32 22.3%	94 83.9%	18 16%	1819 82.6%	385 17.4%	1094 78.7%	297 21.3%	6611 T=7782 85	1171 15%	11976 69.4%	5293 3.06%
Riv. Du Rempart	331 63.1%	193 36.8%	60 63.9%	34 36.1%	16 30.1%	37 69.9%	1241 76.6%	381 23.4%	523 69.3%	232 30.7%	3837 81.9%	851 18.1%	4421 84.7%	799 15.3%
Flacq	297 62.1%	182 37.9%	36 80.1%	9 19.9%	252 78%	71 22%	2060 80.5%	500 19.5%	312 84%	59 16%	12016 T=13081 91.86%	1065 8.14%	15889 90.5%	1668 9.5%
Grand Port	1307 63.2%	758 36.7%	102 59.4%	70 40.6%	190 60.9%	122 39.1%	916 60%	611 40%	579 65%	313 35%	*	5793	8016 65%	4335 37%
Savane	412 82.4%	88 17.6%	42 95.5%	2 4.5%	229 89.9%	26 10.1%	915 89.7%	106 10.3%	326 94.2%	20 5.8%	21839 96%	889 4%	5105 94%	323 6%
Rivière Noire	344 80.4%	84 19.6%	17 58.7%	12 41.3%	212 91.8%	19 8.2%	826 79.7%	211 20.3%	210 68.9%	95 31.1%	8147 89.56%	950 10.44%	21356 86.3%	3395 13.7%
Plaines Wilhems	279 70.8%	115 29.2%	33 49.3%	34 50.7%	201 61.3%	127 38.7%	96 59%	67 41%	569 74.6%	194 25.4%	11155 T=12241 91.2%	1086 8.8%	8698 86.8%	1324 13.2%
Moka	96 62%	59 38%	1 33.3%	2 66.7%	135 85%	24 15%	189 96.5%	7 3.5%	172 81.14%	40 18.86%	8417 T=8917 94.4%	500 5.6%	8446 93.4%	604 6.6%

T = Total

* = Chiffres imprécis

Tableau IX : PRODUITS EXPORTABLES / DENREES COLONIALES

Quartiers	BLE		CANNES		CAFE		GIROFLE		COTON	
	Blancs	Libres	Blancs	Libres	Blancs	Libres	Blancs	Libres	Blancs	Libres
Pamplemousses	130 90.91%	13 9.09%	8182 T=9827 83.27%	1645 16.73	16 94.2%	1 5.8%	96 69.1%	43 30.9%	0 0	0 0
Riv. du Rempart	12 100%	0 0%	9327 T=10207 91.37%	880 8.62%	4 100%	0 0	22 100%	0 0	0 0	1 100%
Flacq	0 0	0.5 100%	11945 T=11966 99.8%	21 0.17%	26 96.3%	1 3.7%	34 74%	12 26%	-	-
Grand Port	79 74.5%	27 25.5%	3754 T=4872 77.1%	1118 22.9%	162 84.4%	30 15.6%	40 78%	11 22%	0	1 100%
Savane	10 100%	0 0%	5374 T=5401 99.5%	27 0.49%	154 84.2%	29 15.8%	242 93%	18 7%	-	-
Rivière Noire	20 100%	0 0%	1741 T=1782 97.7%	41 2.3%	73 100%	0 0	3 100%	0 0%	23 88.5%	3 11.5%
Plaines Wilhems	8 100%	0 0	5919 T=5997 98.7%	78 1.30%	43 100%	0 0	8 100%	0 0	-	-
Moka	0 -	0 -	9442 T=944 100%	0 0%	0 -	0 -	0 -	0 -	-	-

Cannes : Production des Blancs = 47186 soit 92,53 %

Libres = 3810 soit 7,47 %

T = Total